LETTRE PASTORALE DE M. L'ÉVÊQUE DE CARCASSONNE,

Au Clergé Séculier & Régulier, & aux Fidèles de son Diocèse.

Du 22 Mars 1791.

LETTRE PASTORALE
DE M. L'ÉVÊQUE
DE CARCASSONNE,

Au Clergé Séculier & Régulier, & aux Fidèles de ſon Diocèſe.

François-Marie-Fortuné, par la miſéricorde divine, & la grace du Saint-Siège apoſtolique, Evêque de Carcaſſonne : Au Clergé Séculier & Régulier, & à tous les Fidèles de notre Diocèſe : Salut & Bénédiction en Jesus-Christ Notre-Seigneur. *L'Apôtre, & le Pontiſe de la Religion que nous profeſſons, qui eſt fidèle à celui qui l'a établi dans cette charge, comme Moyſe lui a été fidèle, pour annoncer au Peuple ce qu'il lui étoit ordonné de dire* (1).

(1) *Conſiderate Apoſtolum & Pontificem confeſſionis noſtræ Jeſum qui fidelis eſt ei qui fecit illum ſicut & Moyſes...... quidem fidelis erat...... in teſtimonium eorum quæ dicenda erant.* (Heb. 3. 1. 2. 5.)

Nous étions occupés, nos très-chers Frères, à vous tranſmettre nos ſentimens douloureux ſur la cruelle ſéparation qui nous force à vivre loin de vous, & dont les cauſes affligeantes ne vous ſont que trop connues, quand nous avons appris la déplorable ſituation de notre Diocèſe, la défection malheureuſe de pluſieurs de nos coopérateurs, & les perſécutions ouvertement exercées contre les miniſtres fidèles à leur conſcience & à leur premier Paſteur. Et tandis que nous élevions vers le Ciel des mains ſuppliantes, pour qu'il daignât protéger les fidèles gardiens de votre foi, ramener par leur exemple les Paſteurs qui vous ont ſcandaliſés ou égarés par leur foibleſſe & leur infidélité; tandis que nous gémiſſions devant le Seigneur, pour qu'il daignât enfin mettre un terme à tous les maux qui vous affligent & aux maux plus grands encore qui vous menacent, nous avons appris que le malheur que nous redoutions le plus pour notre Egliſe, n'eſt que trop réel aujourd'hui; que par une entrepriſe inouie ſur les droits d'une juridiction que nous tenons de l'Egliſe & que l'Egliſe ſeule peut nous ôter, les Electeurs du Département de l'Aude, aſſemblés dans notre Ville épiſcopale, ont prétendu dans leur ſéance, du 28 Février dernier, au nom d'une puiſſance qui n'a nul pouvoir dans l'ordre ſpirituel, nous deſtituer de notre Siége, nous, & trois de nos collégues

dans l'épiſcopat, & n'ont pas craint de nous nommer un ſucceſſeur, ou plutôt de placer un chef à la tête du ſchiſme & de l'intruſion qui déjà cauſe dans notre Diocèſe les plus funeſtes ravages.

Il s'éleve donc une horrible tempête contre nous, N. T. C. F.; mais ſi la violence de l'orage ne peut rompre les liens ſpirituels qui nous attachent à vous, il pourra moins encore nous ſéparer de l'amour de nos enfans en Jeſus-Chriſt qui nous les a donnés, pour les conduire dans l'ordre de la Religion & les maintenir dans les voies de la ſaine doctrine : nous le diſons, avec vérité : *ce ne ſera ni l'affliction, ni les amertumes, ni la faim, ni la nudité, ni les périls, ni la violence* (1).

Mais plus nous conſervons pour vous d'affection & de ſollicitude, plus nous voulons vous demeurer inviolablement attachés; plus auſſi nous ſommes accablés ſous le poids de nos peines, à la penſée des maux inſéparables du ſchiſme qu'on voudroit établir au milieu de vous. Grand Dieu! c'eſt bien à ce moment où un nouvel Arſace (2) va mettre le comble

---

(1) *Tribulatio? an anguſtia! an fames? an nuditas? an periculum? an perſecutio?* (Rom. 8. 3. 5.)

(2) Prêtre ſchiſmatique de Conſtantinople, porté par l'intruſion ſur le Siége de cette ville.

aux malheurs qui désolent notre Eglise, s'il ose s'emparer témérairement de notre Chaire épiscopale ; c'est bien à ce moment que nous devons vous adresser ces paroles déchirantes de l'Apôtre : *notre tristesse est extrême*, *notre cœur est pressé d'une profonde désolation* (4). Oui, N. T. C. F., nos larmes coulent en abondance, & se confondent en ce moment avec les tristes caractères qui vont vous transmettre nos sentimens & notre douleur.

Nous pouvons bien vous le dire : jamais nous n'avons plus vivement éprouvé la peine de notre séparation, qu'en apprenant l'usurpation sacrilège des droits de notre apostolat qui sont ceux de l'Eglise. Pourquoi des circonstances dont le souvenir nous est si pénible, nous ont-elles éloignés de notre troupeau ? Ah! si nous eussions été auprès de vous, nous n'eussions pas balancé de nous présenter aux électeurs assemblés. Là, l'Evangile à la main, nous les aurions conjurés par leurs intérêts les plus chers, par celui de leur salut éternel, de ne pas se rendre coupables d'une entreprise dont toute l'histoire des siècles chrétiens ne nous offre pas d'exemples, & qui comblera nos malheurs ; si elle est consommée, puisqu'elle va diviser dans notre Dio-

(1). *Quoniam tristitia mihi est magna, & continuus dolor cordi meo.* (Rom. 9. 2.)

cèſe le Corps myſtique de Jeſus-Chriſt, en ſéparant les fidèles de leur légitime Evêque, en leur donnant pour paſteur, un Prêtre ſans miſſion, ſans autorité, qui ne ſera aux yeux de l'Egliſe qu'un uſurpateur, un intrus; un faux Paſteur qui n'entrera pas dans notre bercail par la vraie porte qui eſt Jeſus-Chriſt; un faux Paſteur qui attirera ſur ſa tête & ſur tous ceux communiqueront avec lui les terribles anathêmes de l'Egliſe; un Paſteur enfin qui ne ſera votre paſteur que de nom, & qui ne pourra que ſe perdre, & les brebis infidèles qui le ſuivroient.

Entendez, leur euſſions-nous dit, la voix d'un Evêque qui doit rendre compte à Dieu de la conduite de pluſieurs d'entre vous, & particuliérement de la faute que vous allez commettre. N'êtez-vous donc plus les enfans de l'Egliſe, de cette Mère que vous déchirez ſi cruellement, pour prix de l'adoption de vos ames? Ne pouviez-vous donc répondre à la confiance de vos concitoyens, ſans altérer la foi de vos pères, & rendre à la puiſſance temporelle la ſoumiſſion que vous lui devez, ſans abjurer les principes de la Religion ſainte que vous profeſſez? Arrêtez: vous allez rompre les liens de l'unité, qui attachent notre Egliſe, avec toutes les Egliſes de France, au centre commun de l'Egliſe Catholique. Voulez-vous être

complices des malheurs que doit attirer ſur les peuples le pouvoir illégitime que vous allez exercer ?

D'auſſi juſtes repréſentations, N. T. C. F., auroient-elles eu quelque ſuccès dans la bouche de votre Paſteur ? Nous avons tout ſujet de croire que nos preſſantes réclamations euſſent été inutiles. Mais ne ſommes-nous plus en effet votre véritable Evêque ? Un acte purement civil, émané de la puiſſance temporelle, a-t-il pu nous faire deſcendre de la chaire épiſcopale ſur laquelle nous a placés la puiſſance ſpirituelle, & y faire aſſeoir un Paſteur que l'Egliſe n'y a point appelé ? Non, N. T. C. F., nous ſommes toujours votre ſeul légitime Evêque. Nous avons encore ſur vous tous nos droits de ſurveillance & de juridiction, comme nous conſerverons toujours pour vous tous nos ſentimens d'affection & de ſollicitude. Nos titres ſont inamovibles; & nous ne pouvons en être dépouillés, que par une démiſſion libre & volontaire, ou par un jugement canonique, prononcé par nos ſupérieurs eccléſiaſtiques.

Notre démiſſion : nous ne l'avons pas donnée; nous ne pouvons pas la donner. Notre conſcience nous reprocheroit comme un crime de délier les nœuds qui nous attachent à vous, tant que nous ne pourrons être remplacés que d'après les diſpoſitions d'une loi temporelle qui

ne peut vous donner un légitime Paſteur. Eſt-ce donc au moment où vos intérêts les plus ſacrés vont être compromis, où votre ſalut va courir les plus grands dangers, que nous renoncerions au droit précieux de veiller ſur notre troupeau ? Non : encore une fois, N. T. C. F., nous n'avons pas donné, nous ne pouvons pas donner notre démiſſion.

Seroit-ce que nous avons mérité d'être retranchés du corps vénérable de l'épiſcopat, par une de ces fautes qui ont attiré quelquefois toute la ſévérité des jugemens de l'Egliſe ſur des miniſtres coupables ? Ah ! N. T. C. F., notre amour pour vous guida toujours toutes nos démarches, & atteſtera la pureté de nos ſentimens & notre fidélité à tous nos devoirs. Vous pouvez nous être témoins, ſi nous avons mérité d'être dépoſés. Nous conſervons donc toute notre juridiction ſur notre Diocèſe ; & en ce moment nous vous parlons avec toute l'autorité de votre premier Paſteur.

Elle vous ſera toujours chère, cette autorité, à vous, nos vénérables frères, vous que l'Egliſe en a établis les héritiers. La confiance que Dieu nous donne en votre fidélité, eſt la plus douce de nos conſolations, dans les jours de nos amertumes. De l'exil où nous gémiſſons loin de vous, nous ne portons jamais nos triſtes penſées ſur la première Egliſe de notre Diocèſe, ſans nous rappeler que vous en étiez

les pierres vivantes & le plus riche ornement. la violence aura bien pu vous en arracher & priver les Fidèles de l'édification que vous leur donniez chaque jour par votre aſſiduité dans les devoirs d'une ſainte aſſociation; mais il leur reſte encore, pour ranimer leur foi & leur piété, le ſouvenir de vos vertus, le ſecours de vos prières & l'exemple d'une patiente douceur dans vos tribulations. Mais vous pouvez encore rendre à notre Egliſe tout ce qu'elle a droit d'attendre de votre courage & de votre fermeté dans les principes de la foi. Vous devez toujours vous montrer dignes du ſaint miniſtère auquel la Providence vous a appelés; toujours dignes du poſte honorable où elle vous a placés; toujours dignes de marcher à la tête de nos coopérateurs; ſoigneux ſur-tout d'arrêter, autant qu'il eſt en vous, les progrès du ſcandale inoui, ſorti du ſein même de notre ſénat ſacerdotal, & de réparer le grand outrage fait à notre Egliſe, par celui de nos frères qui, après nous, devoit vous donner l'exemple d'une inviolable ſoumiſſion à l'Egliſe, & d'un attachement inébranlable à ſa foi & à ſa diſcipline (1).

---

(1) M. Beſaucele, doyen de l'Egliſe cathédrale de Carcaſſonne, a été élu Evêque du département de l'Aude.

Vous devez repouſſer encore, dans votre diſperſion affligeante, juſqu'à l'idée d'une honteuſe inaction, & renouveller ſans ceſſe les preuves & les efforts d'un zèle dirigé par la prudence & enflammé par la charité. » Pourriez-vous » demeurer oiſifs, vous crie S. Bernard, lorſ» que l'Egliſe votre mère eſt toute en trouble? » Le temps du repos eſt paſſé. Le ſaint loiſir » même doit faire place à la néceſſité du tra» vail. Le temps d'agir eſt venu, puiſqu'on a » violé la loi. Seroit-il juſte de manquer à » l'épouſe de J. C. dans une circonſtance ſi » importante, puiſque vous êtes l'ami de l'époux, » & que l'ami ſe connoît dans la néceſſité? » Dieu qui n'a beſoin de perſonne pour lui» même, a beſoin de vous maintenant pour » le ſervice de ſon Egliſe. Il y aura autant de » gloire pour vous de pouvoir travailler avec » Dieu, qu'il y auroit de danger de le pouvoir » & de ne le vouloir pas » (1).

Et vous auſſi, fidèles Paſteurs de notre Diocèſe, vous nous reconnoîtrez toujours pour votre Evêque, parce que vous ſavez que notre autorité vient de la ſource pure d'où découlent les droits légitimes des Pontifes de l'Egliſe. Nos chers, nos bien aimés coopérateurs, combien votre ſouvenir nous attendrit & nous conſole

---

(1) S. Bernard. *epiſt.* 125.

dans nos malheurs communs ! Combien nous aimons à prononcer vos noms déjà inſcrits ſur la liſte ſainte des généreux confeſſeurs de la véritable doctrine ! Vous n'avez craint, ni la mort, parce que vous ſavez que *J. C. eſt votre Vie, & que la mort vous eſt un gain* (1); ni l'exil, parce que vous ſavez que *la terre eſt au Seigneur, & tout ce qu'elle contient* (2); ni la confiſcation, parce que vous ſavez que *nous n'avons rien apporté en ce monde, & que nous n'en emporterons rien* (3). « Tout ce que vous » aviez pu conſidérer comme un gain & un » avantage, vous a paru depuis, comme au » grand Apôtre, un déſavantage & une perte, » au prix de cette haute connoiſſance de J. C. » & de la participation glorieuſe de ſes ſouf- » frances. Riches d'avoir été trouvés dignes de » de ſouffrir quelqu'outrage pour le nom de » Jeſus, vous vous privez de toutes choſes, » les regardant comme viles, quand on a pu » gagner J. C. (4). Vous paroiſſez aujourd'hui

---

(1) *Mihi enim vivere Chriſtus eſt, & mori lucrum.* (Philip. 1. 21.).

(2) *Domini eſt terra & plenitudo ejus.* (pſal. 23. 1.).

(3) *Nihil enim intulimus in hunc mundum: haud dubium quod nec auferre quid poſſumus.* (1 Timoth. 6. 7.).

(4) *Quæ mihi fuerant lucra, hæc arbitratus ſum*

» tels que doivent être de fidèles miniſtres de » Dieu, doux & patiens dans les peines, dans » les beſoins de la vie & dans la détreſſe, au » milieu des ſéditions, parmi la gloire & » l'ignominie, dans l'opprobre comme dans la » bonne réputation » (1).

Votre conduite eſt devenue, pour vos frères dans le ſacerdoce, la lettre vivante de cette leçon d'un ſaint Evêque perſécuté : « que nous » devons toujours marcher avec ceux qui ont » pour eux la juſtice & la vérité, quand » même ils feroient les plus foibles ; que nous » ne devons pas nous aſſocier aux méchans, » quoiqu'ils paroiſſent être les plus forts, au » milieu de leur erreur & de leur injuſtice. » Car l'iniquité des hommes eſt la plus foible » de toutes les choſes du monde, quand même » toute la terre feroit engagée dans ſon parti ; » & rien au monde n'eſt fort & puiſſant comme » la vertu, lors même qu'elle feroit ſeule, parce

---

propter Chriſtum detrimenta. Verum tamen exiſtimo omnia detrimentum eſſe propter eminentem ſcientiam Jesûs-Chriſti domini mei, propter quam omnia detrimentum feci, & arbitror ut ſtercora, ut Chriſtum lucrifaciam. (Philip. 3. 7. 8.).

(1) *Sicut Dei miniſtros in multa patientia, in tribulationibus, in neceſſitatibus, in anguſtiis.... in ſeditionibus..... per gloriam & ignobilitatem, per infamiam & bonam famam.* (2. Corinth. 6. 4.).

» qu'elle a Dieu avec elle ; & que, comme il » eſt impoſſible d'aſſurer le ſalut d'un homme » qui eſt l'ennemi de Dieu, auſſi n'eſt-il pas » poſſible de perdre un homme dont Dieu même » eſt le protecteur » (1). Le refus inébranlable que vous avez oppoſé à la loi du monde qui exigeoit de vous un coupable ſerment, & votre réſignation à ſouffrir les affronts & la pauvreté, rappeleront à vos frères qui n'ont pas eu la force de vous imiter, cette autre leçon du ſaint Evêque dont nous venons d'emprunter le langage : « qu'il ne faut craindre que Dieu » & non les hommes ; que les hommes ſe jouent » des craintes & de la foibleſſe de ceux qui les » craignent ; & que celui qui ne craint que » Dieu, forcera la vénération des hommes » même qui le perſécutent » (2).

Que nous reſte-t-il à vous dire, nos vénérables, nos dignes coopérateurs ? nous puiſerons, dans les ſaintes inſtructions de l'Apôtre à ſon cher diſciple, la ſageſſe des conſeils que nous devons vous rappeler dans cette criſe périlleuſe, comme nous y avons cherché l'expreſſion des juſtes éloges que nous devions donner à votre admirable conduite. Avec lui *nous vous conjurons, devant Dieu & devant Jeſus-Chriſt, d'an-*

---

(1) S. Jean Chriſoſtome. *expoſit. in pſal.* 7.

(2) S. Jean Chriſoſtome. *Hom.* 23. *in Math.*

noncer sa parole, autant que le malheur des temps vous rendra possible ce pénible ministère. *Pressez, reprenez, suppliez les fidèles, sans vous lasser jamais de les supporter avec leur injustice, & de les instruire dans leur ignorance ; car voici le temps où les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine, ayant au contraire un extrême désir d'entendre ce qui les flatte. Voici le temps qu'ils auront recours à une foule de docteurs qui favoriseront leurs passions ; fermant l'oreille à la vérité, ils l'ouvriront à des mensonges* (1). *Soyez modérés envers tous vos freres ; reprenez toujours avec douceur ceux qui résistent à la vérité, dans l'espérance que Dieu peut leur donner un jour l'esprit de pénitence pour les ramener à la connoissance de la vérité* (2). *O hommes de Dieu, suivez toujours en tout la justice, la piété, la foi,*

---

(1) *Testificor coram deo & Jesu Christo...... prædica verbum, insta opportunè, importunè, argue, obsecra, increpa in omni patientia & doctrina. Erit enim tempus cum sanam doctrinam non sustinebunt, sed ad sua desideria coacervabunt sibi magistros, prurientes auribus. Et à veritate quidam auditum avertent, ad fabulas autem convertentur.* (2. Timoth. 4, 1, 2, 3, 4.).

(2) *Servum autem domini....... mansuetum esse ad omnes....... cùm modestia corripientem eos qui resistunt veritati ; ne quando deus det illis pœnitentiam ad cognoscendam veritatem.* (2. Timoth. 2, 24, 25).

la charité, la patience & la douceur. Continuez à être forts & courageux dans le ſaint combat de la foi. Travaillez à remporter le prix de la vie éternelle à laquelle vous avez été appellés, ayant déjà ſi excellemment confeſſé la foi, en préſence d'un grand nombre de témoins (1). Apprenez enfin à quiconque vous calomnie & vous outrage, que ſi l'injuſtice eſt toujours oppreſſive, la juſtice eſt toujours douce & patiente.

Et vous, Paſteurs de notre troupeau, qui avez violé le dépôt dont il vous faudra rendre un compte ſi rigoureux, vous qui n'oſez pas ouvertement renoncer à des nouveautés profanes & fuir une doctrine qui porte fauſſement le nom de ſcience de Dieu, vous êtes encore nos chers diocéſains, lors même que vous voudriez vous retrancher du nombre de nos fideles coopérateurs. Vos erreurs & votre foibleſſe vous rendent aujourd'hui l'objet de notre plus grande ſollicitude. Vous êtes malheureux; & à ce titre vous n'avez que plus de droits à tout notre amour. Vous vous êtes laiſſés ſéduire & tromper; votre égarément ne nous impoſe que plus, à vous,

(1) *Tu autem, ô homo Dei...... ſectare vero juſtitiam, pietatem, fidem, caritatem, patientiam, manſuetudinem. Certa bonum certamen fidei; apprehende vitam æternam in qua vocatus es, & confeſſus bonam confeſſionem coram multis teſtibus.* (2. Timoth. 6, 11, 12).

la

la néceſſité de nous entendre, à nous l'obligation de remettre ſous vos yeux des principes que vous avez méconnus.

Nous nous demandons avec un étonnement qui égale notre conſternation, comment vous avez pu prononcer un ferment qui vous a rendus parjures aux engagemens les plus ſacrés ; un ferment qui outrage Dieu, la Religion & la conſcience ; un ferment qui exprime la coupable promeſſe de reconnoître & de maintenir des loix qui ôtent à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt la puiſſance que ce divin légiſlateur lui a donnée, pour ſoutenir l'édifice qu'il a cimenté de ſon propre ſang ? Quels motifs pourront jamais juſtifier votre erreur ?

Avez-vous cru ce ferment légitime ? quoi ! nos chers coopérateurs, vous ne l'avez pas trouvé contraire aux dogmes de la foi catholique que vous devez prêcher, contraire aux règles de la tradition apoſtolique que vous devez enſeigner, contraire aux loix de la diſcipline eccléſiaſtique que vous devez obſerver ? Eſt-ce bien à des miniſtres chargés de parler aux peuples au nom de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe, qu'il étoit beſoin de rappeller que la Conſtitution prétendue *civile* qu'on entreprend d'impoſer aujourd'hui à l'Egliſe de France, eſt évidemment en oppoſition avec la foi, la diſcipline & la tradition de l'Egliſe univerſelle.

Quoi ! nous avions beſoin de vous apprendre

que c'eſt un article de notre foi, que l'Egliſe a reçu ſa conſtitution de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres ; *qu'elle eſt appuyée ſur la principale pierre de l'angle qui eſt Jeſus-Chriſt, ſur laquelle tout l'édifice étant poſé, s'éleve & s'accroît dans ſes proportions & ſa ſymétrie, pour être un ſaint temple conſacré au Seigneur, pour devenir la maiſon de Dieu par l'eſprit ſaint* (1) ; qu'ainſi vous ne pouvez reconnoître pour lois de l'Egliſe que celles qu'elle a reçues de Jeſus-Chriſt, que celles qu'elle a faites elle-même, en vertu du pouvoir qu'elle tient de ſon divin fondateur ? Et cependant par les décrets dont on vous a fait jurer le maintien, cette conſtitution, émanée de Jeſus-Chriſt, eſt renverſée. On lui ſubſtitue des lois toutes humaines, étrangeres aux promeſſes de Jeſus-Chriſt, au gouvernement qu'il a donné à ſon Egliſe.

Que c'eſt un autre article de notre foi : que le Pontife de l'Egliſe Romaine, ſucceſſeur de S. Pierre, Chef viſible de l'Egliſe, a ſur les Paſteurs & les fidèles une primauté d'honneur & de juridiction, indépendante d'aucune puiſſance

---

(1) *Super ædificati, ſuper fundamentum apoſtolorum & prophetarum, ipſo ſummo angulari lapide Chriſto Jeſu, in quo omnis ædificatio conſtructa creſcit in templum ſanctum in domino, in quo & vos coædificamini in habitaculum dei in ſpiritu.* (Epheſ. 2, 20, 21, 22).

temporelle ; que cette autorité du Vicaire de Jesus-Christ sur la terre, Chef suprême de la hiérarchie ecclésiastique, est passée à tous les successeurs du Prince des Apôtres, & a été constamment reconnue dans tous les siècles (1). Et cependant par les décrets dont on vous a fait jurer le maintien, cette autorité du Souverain Pontife sur toute l'Eglise, & par conséquent sur l'Eglise Gallicane, seroit anéantie, ou ne seroit plus qu'illusoire & sans exercice, puisque les décrets bornent à une simple lettre de communion, tous les rapports catholiques des nouveaux Evêques de ce Royaume avec le Saint-Siége.

Que c'est un autre article de notre foi : que les Evêques sont établis pour gouverner l'Eglise de Jesus-Christ & conduire immédiatement leur troupeau (2). Et cependant par les décrets dont on vous a fait jurer le maintien, les Evêques ne gouverneroient plus immédiatement leurs diocèses, puisque les décrets établissent un conseil de simples prêtres, sans le consentement duquel les actes de la juridiction épiscopale ne pourront avoir validité ni autorité.

---

(1) *Romana ecclesia, disponente domino, super omnes alias ordinariæ potestatis obtinet principatum, ut pote mater universorum christi fidelium & magistra.* (Conc. Later., an. 1215, can. 5.).

(2) *Attendite vobis universo gregi in quo vos spiritus sanctus posuit episcopos regere ecclesiam dei.* (Act. 20, 28.).

Que c'eſt un autre article de notre foi : que les Evêques ſont ſupérieurs aux prêtres ; que l'autorité que l'Evêque a reçue avec la plénitude du ſacerdoce, n'appartient point aux ſimples prêtres, chargés de conduire, ſous ſon autorité, la portion du troupeau qui leur a confiée (1). Et cependant par les décrets dont on vous a fait jurer le maintien, l'Evêque deviendroit inférieur aux prêtres, puiſque dans le conſeil que lui donnent les décrets, la pluralité des voix peut l'emporter ſur le propre avis de l'Evêque.

Que c'eſt un autre article de notre foi : qu'il n'y a dans l'Egliſe de miniſtres légitimes que ceux qui ont reçu d'elle une miſſion canonique (2) ; & cependant par les décrets dont on vous a fait jurer le maintien, la ſeule miſſion d'une aſſemblée purement civile donneroit à des prêtres qu'elle conſtitue, ſans le concours de l'Egliſe, vicaires de l'Evêque, le droit d'exercer, pen-

---

(1) *Si quis dixerit epiſcopos non eſſe presbyteris ſuperiores, vel eam (poteſtatem) quam habent, illis eſſe cum presbyteris communem, anathema ſit.* (Conc. trident., ſeſſ. 23, de ſacr. ordin., cap. 4.).

(2) *Si quis dixerit...... eos qui nec ab eccleſiaſticâ & canonica poteſtate ritè ordinati, nec miſſi ſunt, ſed aliunde veniunt, legitimos eſſe verbi & ſacramentorum miniſtros anathema ſit.* (Conc. trident. ſeſſ. 23, can. 7.)

dant la vacance du ſiége, la juridiction épiſcopale.

Que c'eſt un autre article de notre foi : qu'il n'y a que l'Egliſe elle-même qui puiſſe changer ſa diſcipline (1) ; & cependant par les décrets dont on vous a fait jurer le maintien, une puiſſance toute temporelle s'attribue le pouvoir, ſans même conſulter l'Egliſe, d'introduire, dans ſon gouvernement purement ſpirituel, des nouveautés qui changeroient & renverſeroient ſa diſcipline.

Qu'on ne nous diſe donc plus que vous ignoriez peut-être ces principes élémentaires de la ſcience eccléſiaſtique ; que peut-être vous n'avez pas ſu diſcerner les erreurs enveloppées dans le ſerment qu'on a exigé de vous. Nous devons à vos lumières de ne pas croire que l'ignorance vous a égarés ſur un ſerment ſi contraire à la doctrine qui a toujours été enſeignée dans l'Egliſe, depuis les Apôtres juſqu'à nous. Si en effet vous avez pu douter un inſtant, que pouvions-nous faire de plus pour éclairer votre conduite & diriger votre conſcience, que de vous adreſſer l'ouvrage du reſpectable Prélat qui a ſi bien développé les grandes vérités que nous venons

---

(1) *Habenda eſt pro lege quam non licet reprobare, aut ſine eccleſiæ auctoritate mutare.* (Conc. conſt. ſeſſ. 13. Conc. trident. ſeſſ. 21.

de vous rappeller ? C'étoit dans l'eſpoir de diſſiper tous vos doutes, & de vous affermir dans les vrais principes de vos devoirs, que nous vous adreſsâmes, avec notre Lettre du 24 Décembre dernier, l'Inſtruction Paſtorale de M. l'Evêque de Boulogne.

Nous ſavons cependant que pluſieurs d'entre vous, en donnant l'exemple de la ſoumiſſion que nous devons aux puiſſances temporelles, & que nous ne ceſſerons jamais de vous recommander en tout ce qui ne bleſſe pas la loi de Dieu, ont excepté dans le ſerment que les Magiſtrats vous ont demandé, au nom de l'autorité civile, tout ce qui porte une atteinte formelle aux lois de l'Egliſe. Mais il falloit ajouter à cette indiſpenſable exception le courage de lui donner dans vos Paroiſſes, dans notre Diocèſe, aux yeux de toute l'Egliſe Gallicane, à la face de toute l'Egliſe catholique, toute la publicité qui auroit rendu témoignage de la pureté de votre foi & de votre horreur pour le ſchiſme.

Qui a donc pu vous entraîner à tant de foibleſſe ? Seroit-ce notre éloignement & notre ſilence ſur ce criminel ſerment ? Notre éloignement : ah ! nos très-chers coopérateurs, vous en connoiſſez les cauſes. Vous ſavez que c'eſt ſur-tout contre les premiers paſteurs que la perſécution a pris un caractère de fureur & de malignité qui en a mis pluſieurs dans la triſte

néceſſité de s'éloigner pour un temps. Vous avez du nous plaindre d'être réduits à nous ſéparer de vous, & non pas vous en faire un prétexte pour nous affliger davantage.

Notre ſilence ſur nos diſpoſitions relatives au ſerment : avez-vous pu penſer un ſeul inſtant que nous nous ſerions ſoumis ſans réſerve à une loi qui attaque les dogmes de notre ſainte religion, & détruit la diſcipline de l'Egliſe ? Nous, ſucceſſeurs des Apôtres ; nous, dépoſitaires de la foi qu'ils nous ont tranſmiſe ; nous, votre premier paſteur, nous vous aurions ouvert la voie au ſchiſme & à l'héréſie ? Ah ! plutôt que notre langue s'attache à notre palais, que la main qui vous trace nos ſentimens, ſoit effacée de votre ſouvenir, ſi jamais nous oublions ce que nous devons de ſoumiſſion à l'Egliſe, d'exemple à notre cher troupeau & de fidélité à notre apoſtolat.

Peut-être auſſi n'avez-vous que cédé à l'effroi de la misère, aux larmes des parens pauvres & infirmes dont vous êtes la ſeule reſſource. Ah ! nos chers coopérateurs, ſi telle eſt votre ſituation, elle eſt cruelle ſans doute. Nous ne vous diſſimulerons pas la douleur & l'attendriſſement qu'elle nous cauſe. Nos entrailles ſont émues. Nous n'avons jamais plus vivement ſenti la privation des biens qui nous avoient été donnés pour le ſoulagement des pauvres. S'il nous reſtoit

encore quelque part de cet héritage ſacré, pourrions-nous en faire un uſage plus digne de nos ſentimens & plus cher à notre cœur, que de le faire ſervir à ſoutenir votre courage dans votre infortune ? Mais la foi en une providence ſecourable, ce dogme conſolateur que vous avez tant de fois annoncé, vous trouveroit-il inacceſſible à la confiance que vous avez ſi ſouvent inſpirée aux malheureux ? Croyez, nos chers coopérateurs, que votre honorable indigence pour la cauſe de la foi, appellera ſur vous les regards des hommes religieux & compatiſſans qui ſont ſur la terre les images vivantes de la providence. Ah ! ſi vous avez encore beſoin d'être fortifiés contre la crainte d'une affreuſe misère, nous oppoſerons à vos alarmes la confiance héroïque de ces généreux confeſſeurs de la foi, de ces dignes paſteurs de tous les ordres, qui, placés, comme vous, dans la cruelle alternative de tomber dans la plus extrême pauvreté, ou de commettre un grand crime, n'ont pas été ébranlés par la crainte de mourir de faim. Nous oppoſerons à vos injuſtes défiances la touchante généroſité des ames pieuſes & ſenſibles qui s'affligent ſincèrement des maux de l'Egliſe, & n'abandonneront pas les fidèles paſteurs qui en ſont les glorieuſes victimes. Préféreriez-vous aux ſecours de la charité chrétienne le ſalaire d'une criminelle apoſtaſie ? Et encore ſi Dieu

devoit vous éprouver par tous les maux qui n'auroient jamais féparé S. Paul de l'amour de fon Dieu, il faut appréhender ce qui donneroit la mort à votre ame, & non pas ce qui peut détruire le corps.

Mais non : vous vous êtes oubliés vous-mêmes dans ce combat de l'intérêt & de la confcience. Vous n'avez pas voulu reffembler à ces pafteurs dont parle le Prophête, qui, *fe nourriffant du lait du troupeau, ne font foigneux que de fe paître eux-mêmes, fans fe mettre en peine de paître les brebis.* (1). En prêtant le fatal ferment, vous n'avez fait que céder au zèle qui vous attache à votre troupeau; c'eft-à-dire, que vous avez penfé qu'il valoit mieux refter dans vos paroiffes avec la tache honteufe de l'apoftafie, plutôt que d'en permettre l'entrée au prêtre intrus & fchifmatique qui oferoit vous remplacer, & s'emparer de votre bercail chéri.

Sans doute, nos chers coopérateurs, nous plaignons avec vous les peuples qui deviendroient la proie des loups raviffeurs. Mais ce tendre intérêt ne doit pas étouffer la voix de la confcience. L'amour que vous portez à vos peuples ne fauroit légitimer l'injuftice & la témérité du ferment que vous avez prêté, dès

(1) *Væ paftoribus Ifraël, qui pafcebant femetipfos..... Lac concedebatis, gregem autem meum non pafcebatis.* (Ezech. 34. 2. 3.

qu'il eſt évident que ce ſerment eſt contraire aux principes de la foi. Confiez vos juſtes ſentimens de crainte & d'affection pour votre troupeau à la miſéricorde de Dieu. La tendreſſe & les alarmes que nous partageons avec vous, fléchiront peut-être ſa juſtice irritée. Mais, avant tout, il faut nous ſoumettre à ſa volonté ſainte, & remplir nos devoirs. Dans la retraite, le ſilence & la priere, ayons toute confiance que la bonté divine que nos péchés, que les péchés du peuple ont éloignée de nous, viendra enfin au ſecours de ſon Egliſe & de la portion du troupeau qui eſt ſi juſtement, dans ces jours de colère, l'objet de vos ſollicitudes. Encore une fois, reſſouvenons-nous que ſi le bon paſteur doit ſacrifier tout pour ſes brebis, il ne doit pas perdre ſon ame pour les ſauver.

Et penſez-vous que vous travailleriez efficacement à leur ſalut dans cet état de mort. Votre zele ne feroit plus ſelon la ſcience de Dieu ; il ne feroit plus qu'ignorance & aveuglement, s'il devenoit le prétexte de votre apoſtaſie. Et tant que vous ne l'aurez pas abjurée, *vos brebis ne paîtront plus*, ſelon le langage du prophête, *que l'herbe que vous aurez foulée aux pieds. Elles n'auront plus pour appaiſer leur ſoif, que l'eau que vos pieds auront troublée* (1). Une publique

(1) *Oves meæ his quæ conculcata pedibus veſtris fuerat, paſcebant ; & quæ pedes veſtri turbaverant, hæc bibebant.* (Ezech. 34, 19).

& courageuſe profeſſion de foi, eût éclairé, affermi la croyance des fideles; une lâche condeſcendance aux loix injuſtes du monde, eſt un ſcandale qui peut ébranler leur foi; & plus les travaux aſſidus de votre miniſtère, plus les tendres ſoins de votre charité vous auront obtenu leur amour & leur reconnoiſſance; plus vous les expoſerez à l'erreur & à la réprobation.

Quelle puiſſante & terrible conſidération pour hâter le moment de la rétractation ſincère & ſolennelle du funeſte engagement que vous avez pris, d'anéantir de tout votte pouvoir la foi & la diſcipline de l'Egliſe. Déjà peut-être le grand jour approche pour quelques-uns d'entre vous où Dieu va les appeller à lui & les juger; ce grand jour ſi redoutable pour tous les fideles, mais plus redoutable encore pour les Paſteurs, ce grand jour où Dieu peſera, dans ſa juſtice, & les coupables motifs des miniſtres, lâches déſerteurs de ſon Egliſe, & le prix ineſtimable des ſacrifices de ceux qui auront bravé les perſécutions des hommes, pour conſerver pure & ſans tâche, l'onction ſainte du ſacerdoce, & préſenter au Seigneur, tel qu'ils l'ont reçu, le précieux dépôt de la doctrine évangélique. C'eſt maintenant que vous devez avoir toujours préſente à l'eſprit cette effrayante vérité : que le grand compte pour la mort ſera celui de la pureté de la foi. O malheureux! ô infideles Paſteurs,

nos chers freres en Jesus-Christ ! songez, il en est temps encore, songez à votre salut & à celui de tant d'ames que vous allez perdre.

S'en trouveroit-il parmi vous que Dieu, par un jugement sévère, abandonneroit à leur sens reprouvé ? il ne nous est pas donné de pénétrer dans la profondeur des desseins de Dieu. C'est à nous à les adorer, à les redouter ; à nous armer de toute l'énergie de notre zèle, de prémunir les fidèles contre la séduction, de conjurer, de convaincre, de ramener, s'il est possible, les ministres prévaricateurs. Ah ! qu'ils ne craignent pas de revenir à nous. Nos bras sont toujours ouverts pour les recevoir. Et si notre bouche est forcée de leur dire anathême, notre cœur ne cessera de les plaindre, de les chercher, de les attirer, jusqu'à ce qu'ils nous aient donné l'expression de leur répentir & l'abjuration de leurs erreurs ; jusqu'à ce que, rentrés dans le sein de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, ils effacent la honte de leur défection, & réparent le scandale de leur chûte par l'expiation de la pénitence.

Nous revenons à vous, fidèles de notre Eglise, vous serez toujours nos chers, nos bien aimés diocésains, nos enfans en Jesus-Christ, parce que nous sommes toujours votre premier Pasteur, votre pere dans la foi. Et quand nous vous rappellons les droits que nous conservons sur vous,

c'eſt que nous devons en rendre compte à Jeſus-Chriſt, Souverain Paſteur des ames, qui nous a choiſis pour être votre guide dans les voies de ſa juſtice & de ſa vérité.

Hélas ! nous ſavons tout ce que le menſonge a employé de ſophiſmes pernicieux, pour obſcurcir à vos yeux les titres inviolables de notre miſſion auprès de vous. On n'a pas craint de vous dire que cette loi du monde qui oſe tenter de ſéparer ce que Dieu a uni, exerce un légitime pouvoir, en arrachant le vrai Paſteur à ſes brebis, pour les livrer au Paſteur mercénaire. On n'a pas craint de vous dire que la ſeule puiſſance temporelle a pu briſer les liens ſpirituels qui doivent nous unir inſéparablement, vous, N. T. C. F., par la fidélité & l'obéiſſance, & nous par une continuelle ſurveillance & une charité paternelle ; liens que l'Egliſe a formés & que l'Egliſe ſeule pouvoit former entre nous & notre troupeau. On n'a pas craint de vous dire, pour ſéduire plus facilement les eſprits ſimples & crédules, pour ménager en apparence la piété des fidèles, ſi juſtement alarmés de tant de nouveautés ; on n'a pas craint de vous dire que ce qui attaque eſſentiellement les dogmes de notre foi, ne peut pas en altérer les principes ; que ce qui bouleverſe le gouvernement intérieur de l'Egliſe, n'eſt qu'un arrangement purement extérieur qui laiſſe à l'Egliſe toute la plénitude de ſa puiſſance.

Et tandis que l'abomination de la défolation eft dans le fanctuaire, on ofe vous affurer que nous rentrons dans les beaux jours de l'Eglife primitive.

Nous en appellons à vous, ames chrétiennes, faints prêtres, pieux cénobites, vierges de l'Eglife, pauvres de Jefus-Chrift; l'état déplorable de l'Eglife de France vous retrace-t-il les beaux fiècles du chriftianifme? vous tous, N. T. C. F., contemplez, fi vous le pouvez, fans effroi & fans douleur, ce tableau des opprobres & des humiliations de l'Eglife Gallicane. » Elle eft » aujourd'hui gémiffante, éplorée; elle eft me- » nacée dans fes dogmes, troublée dans fon » gouvernement & dans fes relations catholiques » avec l'Eglife de Rome, dépouillée de fon patri- » moine, captive & en fervitude fous le joug de » la domination laïque. Elle n'offre plus aux » regards confternés qu'un fpectacle de deuil & » de défolation. Ses prêtres gémiffent : *facer-* » *dotes ejus gementes*. Les voies de la perfec- » tion évangélique font fermées; les Autels de » la piété détruits; les vierges innocences font » arrachées de leurs afiles ou condamnées à » périr de mifere, *virgines ejus fqualidæ*. Son » héritage eft envahi : fes vafes facrés font brifés » ou profanés : *hereditas noftra verfa eft ad* » *alienos*. En vain elle tend fes mains fuppliantes » vers les oints du feigneur que le ciel lui avoit

» donnés pour appui ; l'autorité de l'un eſt mé-
» priſée ; la force de l'autre eſt impuiſſante &
» enchaînée : *ſpiritus oris noſtri, dominus cap-
» tus eſt...... cui diximus : in umbrâ tua vive-
» mus.* Le royaume des cieux eſt prêt à diſpa-
» roître du milieu de nous. Les Magiſtrats qui
» obéiſſoient à l'Egliſe en enfans dociles, ne
» s'offrent plus à elle que comme ſes Souverains
» & ſes dominateurs. Les portes du ſanctuaire
» ſont violées ; ſes ennemis ſiégent parmi ſes
» Juges & ſes maîtres. Elle reçoit des lois de
» ceux qu'elle avoit frappés de ſes anathêmes :
» *de quibus præceperas ne intrarent in ſanctua-
» rium ejus.* L'hérétique devenu citoyen, eſt
» toléré dans ſa religion. Pour devenir citoyen,
» le catholique eſt obligé de jurer contre ſa
» conſcience. Le miniſtre proteſtant eſt accueilli
» ſans condition ; le miniſtre catholique n'eſt pas
» même en sûreté, en renonçant au prix de ſon
» zele & de ſes ſueurs, s'il ne compromet ſa
» foi par un ferment qu'il croît un parjure » (1).

Retrouvez-vous, N. T. C. F., dans ce tableau affligeant dont la vérité n'eſt que trop juſtifiée, dont chaque trait ſe repréſente tous les jours à vos yeux, l'éclat de la beauté primitive de l'Egliſe Gallicane, de cette Egliſe qui

---

(1) Inſtruction Paſtorale de M. l'Evêque de Soiſſons, du 20 Décembre 1790.

enfanta Clovis à la foi, & qui compte un de nos Rois parmi ses saints les plus illustres.

Mais aux mensonges de l'impiété qui voudroit vous entraîner dans l'abîme, vont se réunir contre vos Pasteurs les efforts de la calomnie. On veut ébranler votre foi; & pour atteindre plus sûrement ce but coupable, on tentera de nous ravir votre confiance. On vous dira que nous ne cherchons qu'à attirer à nous, qu'à séduire la multitude. Ainsi les Pharisiens accusoient le Sauveur du monde d'exciter des séditions. Dans leurs blasphêmes contre sa personne adorable, ils l'appelloient séducteur du peuple, & le peuple fut l'instrument aveugle de la mort de Jesus-Christ. Ainsi les ennemis de son Eglise parviendront peut-être à consommer votre aveuglement, en nous dénonçant comme perturbateurs de la paix.

La paix! ah! N. T. C. F., nous ne cessons de demander au Ciel, dans ces jours d'orage & de calamité, que la fortune, la vie, l'honneur & la religion de tous nos concitoyens reposent sous la protection des lois & dans les douceurs de la paix. La paix! nous l'aimons sincerement, comme la fin de notre auguste ministère. Notre titre le plus précieux pour nous & le plus cher aux peuples, ne fut-il pas toujours celui de ministres du Dieu de paix. Le premier comme le plus saint devoir de notre

mission

miſſion n'eſt-il pas de porter le vœu de la paix?
Mais la paix que nous aimons & que nous prêchons, n'eſt pas la paix du monde. Le monde dit : *la paix :* & le Prophète lui répond : tu n'annonces *qu'une fauſſe paix.* C'eſt la paix de l'Evangile que nous devons aimer, maintenir & prêcher. Et n'eſt-ce pas vous qui la troublez, cette paix évangélique, vous qui portez la déſolation dans la maiſon de Dieu & dans le cœur de ſes fidèles ſerviteurs ? Vous parlez de pertubateurs de l'ordre & des conſciences : Où ſont-ils ? Eſt-ce le bon Paſteur qui exerçoit paiſiblement & légitimement ſon miniſtère de charité ? N'eſt-ce pas plutôt les paſteurs intrus & mercénaire qui vient l'arracher à ſes chères brebis ?

Eſt-ce troubler la paix, parce que nous réclamons & que nous devons réclamer le reſpect pour les lois de l'Egliſe & de ſon autorité ſainte, quand le ſentiment de ce devoir ſe confond dans notre cœur avec notre ſoumiſſion aux puiſſances de la terre & notre amour inviolable pour nos auguſtes Souverains ? Eſt-ce troubler la paix, parce que nous avertiſſons les fidèles des dangers qui menacent la foi ; parce que nous leur diſons avec S. Grégoire de Nazianze » que, quand la vérité eſt attaquée ; » il ne faut pas aimer & embraſſer toutes ſor- » tes de paix ; que lorſque l'impiété s'éleve

» contre la foi, il ne faut pas participer à la
» corruption du mauvais levain ; qu'on ne doit
» rien craindre davantage, en ces occasions,
» que de craindre quelque chose plus que Dieu;
» & que les serviteurs de la vérité sont obligés
» de tout souffrir, plutôt que d'abandonner par
» une lâche perfidie la doctrine de la foi (1) »?
Est-ce troubler la paix, parce que nous vous
disons avec S. Cyprien, » qu'on ne peut regar-
» der comme Pasteur d'un troupeau, tandis que
» le véritable Pasteur existe encore, & préside
» dans l'Eglise de Dieu par l'ordre d'une suc-
» cession légitime, celui qui ose, ne succédant
» à personne & commençant un ordre inconnu
» jusqu'à nos jours, se rendre l'ennemi de la
» paix du Seigneur & de l'unité divine (2)? »

Et voilà cependant l'injuste fondement des calomnies dirigées contre nous. C'est, parce que les légitimes Pasteurs vous avertissent des dangers dont la foi est menacée ; c'est, parce qu'ils ont mieux aimé être dépouillés, outragés, chassés, que de mentir à leur conscience, qu'on ose vous les représenter comme des ennemis du bonheur public, & qu'ils n'ont plus à attendre que des persécutions. Mais l'impiété se prend elle-même dans ses propres pièges. Elle ne voit

---

(1) S. Grégoire de Naz. orat. 12.

(2) S. Cyprien, Epît. 76, *ad magnum*.

pas qu'en perſécutant les Paſteurs fidèles à Jeſus-Chriſt & à l'Egliſe, elle empêche qu'on puiſſe déſormais les confondre avec ces faux Paſteurs contre leſquels Jeſus-Chriſt vous prévient ſans ceſſe de vous tenir en garde. Car c'eſt aux bons Paſteurs qu'il a été dit : *Je vous envoie comme des brebis au milieu des loups. Les hommes vous feront comparoître devant les aſſemblées des Juges ; vous ſerez préſentés à cauſe de moi à ceux qui gouvernent, afin que vous me rendiez témoignage devant eux ; vous ſerez haïs à cauſe de mon nom* (1).

Ainſi, N. T. C. F., l'accompliſſement des paroles de J. C. eſt devenu, pour ainſi dire, le ſceau de leur miſſion. Les affronts qu'ils endurent pour votre ſalut, ſont des ſignes infaillibles auxquels vous ne pourrez plus les méconnoître, des titres bien précieux qui doivent vous rendre plus dociles à leur voix, & vous les faire chérir davantage. C'eſt l'avertiſſement que vous donne l'Apôtre : *Que ceux*, vous dit-il, *qui ont des maîtres fidèles dans l'enſeignement, ne les mépriſent pas, parce qu'ils ſont*

---

(1) *Ecce ego mitto vos ſicut oves in medio luporum....... tradent enim vos in conſiliis....... & ad præſides........ ducemini propter me in teſtimonium illis...... & eritis odio omnibus propter nomen meum.* (Mat. 10. 16. 17. 18. 22.)

leurs frères ; qu'ils les servent au contraire encore mieux dans les persécutions, parce qu'ils sont fidèles & plus dignes d'être aimés (1). Telle doit être votre conduite, N. T. C. F., envers vos Pasteurs persécutés ; & si votre amour pour nous, votre attachement à la foi, doivent vous exposer, comme nous, aux outrages de l'impiété, n'oubliez pas que l'Apôtre qui vous recommande d'aimer & d'écouter les bons Pasteurs, vous avertit aussi que *la persécution sera le partage de ceux qui veulent vivre avec piété en J. C.* (2).

Nous finissons, N. T. C. F. ; nos larmes & nos gémissemens nous ont souvent interrompus, tandis que nous tracions ces tristes caractères qui viennent de vous transmettre nos sentimens & notre douleur. Nous avons besoin de rassembler les forces qui nous restent, pour nous relever de notre profond abattement, & vous conjurer de faire au ciel, avec nous, une sainte violence, & désarmer le bras de Dieu qui s'est appesanti sur notre Eglise, & qui a permis que la volonté des hommes imposât sur elle le joug

(1) *Qui autem fideles habent dominos, non contemnant, quia fratres sunt ; sed magis serviant, quia fideles sunt & dilecti.* (1. Thimoth. 6. 2.).

(2) *Omnes qui piè vivere volunt in Christo Jesu, persecutionem patientur.* (2. Timoth. 3. 12.).

le plus honteux & le plus accablant. Ah ! puiſqu'ils ſont arrivés *ces jours mauvais* dont parle l'écriture, où *de faux docteurs introduiront de nouvelles doctrines, des héréſies pernicieuſes, s'efforceront d'attirer à eux, par de trompeuſes amorces, les ames légères & inconſtantes, tenteront de vous corrompre par des paroles artificieuſes, & voudront trafiquer de votre conſcience & de votre ſalut* (1). Ralliez-vous, N. T. C. F., ralliez-vous, juſtes, plus fortement que jamais à vos Paſteurs légitimes, aux véritables envoyés de J. C., aux fidèles dépoſitaires de la foi catholique. Priez, arroſez de vos larmes les plaies qui déchirent le ſein de l'Egliſe. Si la violence vous interdit la maiſon de prière, ſi l'on vous chaſſe de vos temples, vous trouverez le Seigneur dans la ſolitude de vos maiſons ; & ſi l'ennemi de ſa croix & de ſon évangile venoit encore y troubler vos gémiſſemens & vos ſacrifices, allez, s'il le faut, dignes imitateurs des premiers chrétiens, vous réfugier dans les cavernes ſolitaires. Le Seigneur vous y accompagnera. Il entendra vos vœux & vos prières. Implorez ſa bonté paternelle pour l'Egliſe affligée, pour notre patrie

---

(1) *Erunt magiſtri mendaces, quia introducent ſectas perditionis.... fictis verbis de vobis negotiabuntur.... ſibi placentes, ſectas non metuunt introducere blaſphemantes.* (2. Petr.. 2.).

commune, & pour ceux qui nous perſécutent. Demandez-lui pour nous, votre pemier Paſteur, la force, la ferveur & la piété dont nous vous devons le précepte & l'exemple. Demandez ces mêmes graces pour nos fidèles coopérateurs, condamnés, comme nous, à vivre & à ſouffrir loin du troupeau confié à leurs ſoins, & qui ſera toujours cher à notre ſollicitude paſtorale. Puiſſent-elles, ces ſouffrances, obtenir ou aſſurer la conſtance de votre foi.

La nôtre, N. T. C. F., ſera inébranlable, comme la vérité éternelle qui en eſt le fondement. Tout ce que nous aurons à ſouffrir, ne peut être pour nous que le motif d'une joie pure, & la couronne de notre épiſcopat ; heureux d'avoir avec le Dieu crucifié, que nous prêchons, ces foibles traits de reſſemblance & de conformité.

Chargés de conſerver parmi vous le dépôt de la ſaine doctrine, conſtitués juges de tout ce qui concerne l'ordre & la diſcipline eccléſiaſtique dans notre Diocèſe ; & devant élever notre zèle & notre ſurveillance à la hauteur des dangers qui vous menacent, il nous reſte encore un devoir à remplir, celui de vous faire connoître, dans une déclaration préciſe, nos ſentimens & les principes de conduite que vous devez ſuivre dans ces déplorables circonſtances.

A CES CAUSES, *le Très-Saint Nom de Dieu invoqué,*

Nous déclarons, comme ſucceſſeur des Apôtres, & en vertu de l'autorité dont J. C. nous a revêtus :

1°. Que nous ne pouvons reconnoître pour lois conſtitutionelles de l'Égliſe, que celles qu'elle a reçues de J. C., des Apôtres & des Conciles généraux, parce que l'Egliſe ayant une conſtitution divine, on ne peut entreprendre de lui en ſubſtituer une nouvelle.

2°. Nous déclarons que nous ne pouvons donner notre conſentement à l'exécution d'aucun des articles conſtitutionels qui renverſeroient la diſcipline univerſelle, ſur la forme du gouvernement de l'Egliſe catholique & de toute l'Egliſe gallicane, parce que l'Egliſe a ſeule le droit de changer ſa diſcipline.

3°. Nous déclarons que nous ſommes votre unique & légitime Evêque; que vous ne pouvez en reconnoître un autre, ſans vous ſéparer de la Communion catholique, & tomber dans le ſchiſme.

4°. Nous déclarons que le Chapitre de notre Egliſe Cathédrale n'étant & ne pouvant pas être ſupprimé par l'effet d'un Décret purement politique, eſt, pendant la vacance du Siége, & ſera, après notre mort, ſeul dépoſitaire de la juridiction Epiſcopale dans notre Diocèſe,

jusqu'à ce que l'Eglise en ait ordonné autrement.

5°. Nous déclarons que nous ne reconnoissons, & que vous ne pouvez reconnoître d'autre Métropolitain que l'Archevêque Primat de Narbonne, qui seul peut en prendre le titre & doit en remplir les fonctions dans notre Diocèse, jusqu'à ce que l'Eglise ait accordé à un autre Siége sur notre Diocèse les droits de la juridiction Métropolitaine.

6°. Nous déclarons que celui qui oseroit venir s'établir parmi vous & s'asseoir sur notre Siége, seroit non-seulement un intrus, mais un schismatique; il diviseroit l'unité, en usurpant la Chaire qui nous appartient, n'entrant pas dans le sanctuaire par la porte qui est Jesus-Christ, il ne seroit pas le Pasteur, mais le voleur & le larron de notre troupeau. Ne recevant pas, de l'Eglise le pouvoir d'enseigner, de remettre les péchés, d'administrer les Sacremens, il n'auroit réellement aucun pouvoir; il ne pourroit en transmettre aucun aux ministres du second ordre; tous les actes de son ministère, frappés de nullité, ne seroient d'aucune utilité pour votre salut; vous resteriez toujours chargés de vos péchés qui vous auroient été remis par lui ou par ses coopérateurs, complices de son intrusion, le seul cas de mort excepté.

7°. Nous déclarons que tout Prêtre qui, en vertu d'une approbation qu'il auroit précédem-

ment

ment reçue de nous, pour l'adminiſtration du Sacrement de pénitence, ſe croiroit autoriſé à exercer les fonctions curiales, ſans une nouvelle miſſion de nous, ſeroit également un intrus, un ſchiſmatique, & manqueroit de la qualité de propre Paſteur que toutes les lois de l'état & de l'Egliſe requierent pour la validité du Sacrement de Mariage.

8°. Nous déclarons que les Curés, Vicaires, & autres miniſtres qui auroient prêté le ferment, tel qu'il a été propoſé, ſont tenus de réparer, en ſe rétractant, le ſcandale qu'ils auroient donné; que ceux qui l'auroient prêté avec des reſtrictions & des réſerves ſur la puiſſance ſpirituelle, ſont obligés, pour prévenir le ſcandale, de demander acte des reſtrictions & des exceptions qu'ils auroient faites; que les Paſteurs qui auroient refuſé de prêter le ferment, ne peuvent par-là être déchus de la juridiction qu'ils tiennent de l'Egliſe; & que ceux qui oſeroient les remplacer, dans leurs Paroiſſes, ſeroient également des intrus & des ſchiſmatiques.

9°. Nous déclarons que nous ne reconnoîtrons aucune érection ou ſuppreſſion des Egliſes Paroiſſiales qui ne ſeroit pas faite en vertu d'un décret de notre autorité Epiſcopale qui annexe à un territoire, ou qui en détache la juridiction ſpirituelle.

10°. Nous déclarons que les Religieux & Religieuses ne peuvent, en vertu d'un simple décret politique, se regarder comme libres & affranchis des engagemens contractés par les vœux de leur profession; que dans le cas où la violence les forceroit de quitter leurs solitudes, ils n'en seroient pas moins obligés de porter dans le monde l'habit de leur Ordre, & de vivre dans la retraite, avec la régularité qui convient au saint Etat qu'ils ont embrassé.

Que la paix du Saint-Esprit & la grace de Jesus-Christ soit avec vous tous.

† Fr. M. F. Evêque de Carcassonne.

A Milan, ce 22 Mars 1791.